

Département de l' Eure

---

Arrondissement des Andelys

---

Canton des Andelys

---

**COMMUNE de PRESSAGNY L' ORGUEILLEUX  
(27510)**

---

**ELABORATION du PLAN LOCAL d' URBANISME  
(PLU)**

---

**ENQUETE PUBLIQUE**

Jeudi 14 Novembre 2019 – Lundi 16 Décembre 2019

---

**RAPPORT**

---

Commissaire enquêteur : Max Martinez

*max 1*



Département de l'Eure, commune de  
**Pressagny-l'Orgueilleux**



**Plan local d'urbanisme**





## 1 - GENERALITE

### 1 -1 – PREAMBULE

#### 1 – 1 -1 – SITUATION

Le présent rapport a pour objet l'élaboration du Plan Local d' Urbanisme - (PLU) de la commune de Pressagny l'Orgueilleux (27510), dans le département de l'Eure, arrondissement et canton des Andelys.

Cette élaboration du PLU est présentée par la commune de Pressagny l'Orgueilleux.

#### 1 – 1 – 2 – Géographie - Histoire

Ce rapport est essentiellement technique et administratif. Il y a lieu, néanmoins, de rappeler quelques aspects géographique et historique de cette commune.

##### 1 – 1 – 2 – 1 – Géographie

Pressagny l'Orgueilleux est une commune située dans le département de l' Eure, en Normandie, aux bords de la Seine, sur la rive droite de ce fleuve. Dans le Vexin-Normand, entre Vernon et les Andelys, la sous-préfecture. A environ 37 kms de la ville d'Evreux, préfecture de l'Eure, 62 kms de Rouen et 80 kms de Paris.

Le territoire de la commune est d'une superficie de 1027 hectares, composés de 70% de forêt. La population est actuellement d'environ 730 habitants. L'habitat de ce village, ancien et agréable, est concentré sur les bords de la Seine, autour d'une rue principale, de la place de la mairie et de petites voies secondaires. De plus récents lotissements se situent en périphérie du centre-bourg. Certaines parties des îles situées sur la Seine sont comprises dans la superficie de la commune et dépendent de celle-ci.

Par ailleurs, environ 150 ha sont exploités en terres agricoles et 700 ha sont couverts de forêts privées.

Le château de la Madeleine se situe sur la commune de Pressagny l'Orgueilleux.

##### 1 – 1 – 2 – 2 – Histoire

Ce chapitre ne peut être abordé que très sommairement dans ce rapport. Notons néanmoins, qu'au début du neuvième siècle, Pressagny faisait partie des possessions de l'abbaye de Saint Germain des Près. En 856, les vikings s'établirent au camp du Goulet, en face Pressagny et la région, à cette époque, se transforma en ruines !

L'église de Pressagny et ses dépendances, furent données par le roi Henri II d'Angleterre, en 1156, aux bénédictins de Bernay.

Au XVIème siècle, le village connaît une période florissante. Les rois de France venaient

chasser dans les forêts aux alentours.

Pendant la révolution, les deux prieurés furent vendus comme biens nationaux.

A la fin du XVIIIème siècle, un chantier de construction navale fut implanté sous l'église afin d'y construire des navires de ligne.

Plus récemment, le 6 Février 1983, la commune a décerné à Etienne Parmentier le titre de Citoyenne d'Honneur de Pressagny l'Orgueilleux pour avoir sauvé des personnes et des biens lors de la dernière guerre mondiale.

En Juin 2012 a été publié un ouvrage important retraçant en détails l'histoire de Pressagny l'Orgueilleux.

## 1 – 2 – OBJET de l'ENQUETE PUBLIQUE

Cette enquête publique a pour objet l'Elaboration du Plan Local d'Urbanisme, (PLU) de la Commune de Pressagny l'Orgueilleux.

## 1 – 3 – CADRE JURIDIQUE

Le cadre juridique ayant servi de dossier soumis à l'enquête publique est notamment :

- tous les textes, lois, règlements, décrets, articles nationaux, leurs compléments et annexes concernant cette procédure et plus précisément le Code de l'environnement, le Code de l'Urbanisme, la Loi ALUR et ses compléments, les Lois Grenelle et la Loi du 6 Août 2015.
- Le SCOT régional du « Pays Vexin-Normand »
- Les divers syndicats intercommunaux auxquels la commune adhère.

Par ailleurs, il y a lieu de préciser que la commune est située dans une zone SNIIEFF.

## 1 – 4 – COMPOSITION du DOSSIER de la PRESENTE ENQUETE

Le dossier soumis à l'enquête publique comporte :

- Le Rapport de présentation - (N° 1)
- Le projet d'Aménagement et de Développement Durable – PADD – (N°2.1)
- Le plan de synthèse du PADD - (N°2.2)
- La notice concernant les Orientations d'aménagement et de programmation (N°3)
- Le Règlement écrit (N°4.1)
- Le Règlement – document graphique – Plan de zonage de la commune (N°4.2)
- Le Règlement – document graphique – Plan de zonage du bourg (N°4.3)
- Les servitudes d'utilité publique (N°5.1)
- Le plan des servitudes d'utilité publique (N°5.2) - Les Annexes (N°6)

## 1-5 ANALYSE du DOSSIER de PRESENTATION MIS à la DISPOSITION du PUBLIC

L'analyse préalable de ce dossier (élaboration du PLU) permet de constater que celui-ci est, dans l'ensemble, correctement réalisé. Les exposés sont clairs, vont à l'essentiel et sans redondance excessive. Les pièces obligatoires au dossier sont présentes. Les plans

sont explicites et de lecture globalement correcte. Les photos donnent une « image » réaliste et prégnante de la commune.

Après quelques moments d'attention particulière, le simple lecteur et non spécialiste de ce type de documents, pourra en prendre connaissance et lui permettre d'apprécier l'ensemble de ce projet d'élaboration de ce PLU, voire d'émettre éventuellement son opinion sur celui-ci.

Ces documents ont été réalisés par le Bureau d' Etudes « GILSON et Associés », 2, rue des côtes – 28000 – Chartres.

## 2 – DEROULEMENT et ORGANISATION de L'ENQUETE

### 2 – 1 – Désignation du Commissaire-Enquêteur.

Par décision de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Rouen, en date du 7 Octobre 2019, Monsieur Max Martinez, conseiller technique honoraire, retraité, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur pour mener l'enquête mentionnée ci-dessus.

### 2 – 2 – Modalités de l'enquête

Par Arrêté Municipal en date du 31 octobre 2019, en accord avec le commissaire-enquêteur, M. le Maire de Pressagny l'Orgueilleux a publié les dates, jours et heures des permanences du commissaire-enquêteur en mairie et les modalités de l'enquête publique ont été celles précisées dans ce même arrêté et fournies ci-après au chapitre 2 – 4. Sont précisées également dans ce Rapport, la chronologie, les contacts, les visites préalables et pendant l'enquête ; de la présentation de l'organisation des permanences, de l'ouverture et de la clôture de l'enquête.

### 2 – 3 – Information du public

Conformément aux textes en vigueur, la publicité légale annonçant cette enquête a fait l'objet de publications dans deux journaux locaux :

- « Paris-Normandie » des 24 Octobre 2019 et 14 Novembre 2019
- « le Démocrate » des 24 Octobre et 21 Novembre 2019

Par ailleurs, des affiches officielles et réglementaires ont été placées en mairie de Pressagny l'Orgueilleux, siège de l'enquête, et sur les différents panneaux municipaux des quartiers de la commune ainsi que sur le site internet de la mairie de Pressagny l'Orgueilleux. Une information complémentaire par tracts a, en outre, été diffusée dans tous les foyers de la commune.

### 2 – 4 – Déroulement de l'enquête

L'enquête a commencé le jeudi 14 novembre 2019 à 15 h à la mairie de Pressagny l'Orgueilleux, première permanence du commissaire-enquêteur. Jusqu'à 18 h. Le dossier concernant l'enquête, les documents annexes, notamment les avis des PPA (Personnes

Publiques Associées) et le registre officiel d'observations du public, pouvaient être consultés dès ce jour en mairie et ensuite aux jours et heures d'ouverture de celle-ci ainsi que pendant les 3 autres permanences du commissaire-enquêteur, à savoir :

- le lundi 25 novembre 2019 de 10 h à 13 h ;
- le samedi 14 décembre 2019 de 10 h à 13 h ;
- le lundi 16 décembre 2019 de 14 h à 17 h. Jour et heure de la clôture de l'enquête.

Préalablement à l'ouverture de l'enquête, le commissaire-enquêteur s'est rendu en Mairie de Pressagny l'Orgueilleux le mercredi 16 octobre à 10 h afin de rencontrer Monsieur Pascal Moreau, maire de la commune, et prendre contact avec lui pour établir ensemble les modalités et l'organisation de l'enquête. A l'issue de cette réunion, une visite détaillée de la commune a été effectuée par le Commissaire-enquêteur avec M. le maire.

## 2 – 5 – Climat de l'enquête.

L'enquête s'est déroulée globalement dans un climat correct et sans problèmes graves. Néanmoins, certaines personnes ont affirmé verbalement ou par écrit leur point de vue ou leur opposition à des projets éventuellement envisagés dans l'avenir et dans le cadre de l'élaboration de ce PLU. Notamment, contre toute implantation de carrière à Pressagny l'Orgueilleux, et l'extension envisagée de celle située sur la commune voisine de Notre Dame de l'Isle. Les visiteurs, globalement, se sont exprimés correctement et sans excès de propos. Deux personnes ont exprimé leur point de vue d'une façon plus vive et radicale.

## 2 – 6 – Permanences

### 2 – 6 – 1 – Première permanence – Ouverture de l'enquête publique – Jeudi 14 Novembre 2019 – 15 h – 18 h

- 14 h 45 : Arrivée en mairie Vérifications des affichages et des documents officiels :  
Pas de problème, rien à signaler  
Accueil par Madame Patricia Noé, secrétaire de mairie.
- 15 h : Ouverture de l'enquête. Début de la permanence.
  - 15 h 20 : Visite de M. le Maire. Evocation du début de l'enquête.
  - 16 h 45 : Visite de M. Christopher Keller, 37 rue de la Marette à Pressagny l'Orgueilleux venu exposer son problème d'achat d'un terrain et demander la construction possible sur 15 m de terrain d'une parcelle actuellement prévue non constructible dans l'élaboration du PLU. Reviendra lors d'une autre permanence avec un plan de détail et une lettre précise de demande.
  - 17 h 55 : Visite de Mme Geneviève. Motel, 1<sup>ère</sup> Adjointe au maire, discussion amicale sur le projet de PLU jusqu'à 18 h 30.
  - 18 h 00 : Fin de la permanence.
  - 18 h 30 : Départ de la mairie.

2 – 6 – 2 – 2<sup>ème</sup> permanence – Lundi 25 Novembre 2019 – 10 h – 13 h.

- 9 h 40 : Arrivée en mairie– Vérifications des affichages et des documents officiels :  
RAS  
Accueil de M. le Maire et de Mme Noé.  
Discussion avec M. le Maire au sujet de la voie verte et de son revêtement.  
Ouverture d'un courrier au commissaire-enquêteur de Mme Anne Klotz,  
membre de l'association ADCEC au sujet de la décision concernant le « vélo-  
route »
- 10 h 00 Ouverture de la permanence
- 10 h 10 : Visite de M. Serge Mainguy – 3, rue Robert Conan – à Pressagny  
l'Orgueilleux. Souhaite transformer des bâtiments agricoles (notamment une  
longère) en habitations; de même pour l'étable voisine. Doit revenir en  
mairie afin de préciser sa demande sur le registre d'observations.
- 10 h 30 : j'appelle Mme A. Klotz pour lui préciser que j'ai bien enregistré sa lettre et  
les observations contenues dans celles-ci : Elle raccroche son téléphone !  
(Mme Klotz me rappellera plus tard, sur mon répondeur, pour s'excuser.  
Dont acte)
- 10 h 35 : Mme Michèle Matéon – 12, rue de Seine à 27940 – Port-Mort. Fait partie de  
l'association « ADCEC » Prend connaissance des documents. S'exprime sur  
le registre.
- 11 h 05 : M. Lucien Colbeau – 5, rue de la Murette – Pressagny l'Orgueilleux. Prend  
connaissance des documents et explique le pourquoi de sa visite. Doit écrire  
au commissaire enquêteur pour expliciter en détails ses propos.
- 11 h 35 : M. Jean-Marie Malafosse – 17, rue des Andelys – Pressagny l'Orgueilleux.  
Maire Honoraire de la commune, président de « l'ADCEC » Venu préciser  
sur le registre son approbation sur l'élaboration du PLU et s'opposer à  
l'exploitation de carrières.
- 12 h 25 : Nouvelle visite de M. Keller – 37, rue de la Murette – Pressagny  
l'Orgueilleux. Confirme sa demande lors de sa précédente visite, transmet  
une lettre et un plan détaillé de son projet. S'exprime dans ce sens sur le  
registre.
- 12 h 30 : M. et Mme Boutteau – 5, rue du Chesney – Pressagny l'Orgueilleux. Venus  
se renseigner plus précisément sur la possibilité de construire sur un terrain  
dont ils sont propriétaires. S'expriment dans ce sens sur le registre.
- 12 h 55 : Visite de M. le Maire. Point sur l'enquête avec lui jusqu' 13 h 15.
- 13 h 00 : Fin de la permanence. Départ de la mairie à 13 h 15.

2 – 6 – 3 - 3<sup>ème</sup> permanence – Samedi 14 Décembre 2019 – 10 h – 13 h.

Visite préalable, à 9 h 15, sur la commune voisine de Notre Dame de l'Isle afin de visiter  
le site de la carrière.

Visites également sur les panneaux municipaux de la commune afin de vérifier la

présence des affichages réglementaires. Les affiches sont toujours présentes.

- 9 h 45 : Arrivée en mairie. Vérifications des affichages et des documents officiels :  
RAS  
Accueil de Mme Noé, secrétaire de mairie. Point avec le commissaire enquêteur sur différentes demandes de celui-ci concernant les lettres et mails adressés en mairie à son intention.
- 10 h 00 : Accueil de M. le Maire - Ouverture de la permanence
- 10 h 30 : Visite de M. Daniel LOHOU, 5, rue Coupe-Travers – 27510 – PRESSAGNY. Vient « protester » contre les carrières. Prend connaissance des avis déjà fournis sur le Registre et s'exprime à son tour sur celui-ci.
- 10 h 45 : Visite de M. Benoit KERVOËLEN – « La MAISON du PASSEUR », accompagné de Mme Mirva KOVACEVIEC, architecte. 1, rue Robert Connan – PRESSAGNY l'Orgueilleux. Préconise du sable stabilisé et un ponton sur une partie du site du « vélo-route ». Note plusieurs observations concernant l'environnement de sa propriété et de son habitation. Transmet un document précis de 11 pages avec des photos et plans. L'ensemble sera étudié par le commissaire enquêteur, la commune de Pressagny et le Bureau d'études. (Voir les réponses dans le « PV de synthèse » et le « mémoire en réponses »)
- 11 h 00 : Mme Marie QUERVET – 7, chemins des Pieds Corbons – 27510 – PRESSAGNY l'Orgueilleux. Souhaite la préservation des berges ; ne souhaite pas l'artificialisation des sols. Dit non à l'extension des carrières, voire à leur suppression. Dans la zone 1 AU, souhaite la préservation des arbres, notamment en bord de route. Demande de faire de « l'éco-construction-habitat participatif ». Des réponses sont faites à ces différentes observations ou propositions dans le « PV de Synthèse » du commissaire enquêteur et dans le « mémoire en réponses » de M. le Maire et du Bureau d'études.
- 11 h 40 : M. Claude MONGETTE – 4, rue de Pressigny – 27940 – PORT-MORT. Venu inscrire sur le registre son opposition aux carrières.
- 11 h 40 : Visite de M. JOSSO-GASTONE, 12, rue du port – 27940 – PORT-MORT. Transmet une lettre à entête du Docteur Nathalie Josso-Gastone qui exprime son opposition au développement de nouvelles carrières.
- 12 h 00 : Visite de Mme Brenda ALTMAYER (pour elle et son mari Eric) 4, ruelle les Bourdets – 27510 – PRESSAGNY l'Orgueilleux. Vient se renseigner sur l'ensemble du PLU. Est pour maintenir un environnement paysagé. Se renseigne également sur le projet de « vélo-route ». Devrait apporter lundi une lettre de son mari en mairie donnant son avis sur les sujets abordés.
- 12 h 30 : M. Pedro GONCALVES – 13, chemin des Pierds-Corbons – 27510 – PRESSAGNY l'Orgueilleux. Venu se renseigner sur la situation de sa maison et le « vélo-route ». Est satisfait des renseignements obtenus. Ne souhaite pas s'exprimer sur le registre.
- 13 h 00 : Fin de la permanence.

2 – 6 – 4 – 4<sup>ème</sup> et dernière permanence – Lundi 16 Décembre 2019 – 14 h 00 – 17 h 00.  
CLOTURE de l'enquête publique.

13 h 15 : Arrivée à Pressagny l'Orgueilleux

Visites préalables sur certains secteurs de la commune ayant fait l'objet de remarques de personnes s'étant déplacées en mairie pendant les permanences du commissaire enquêteur (berges de la Seine, la Madeleine, la « Maison du Pêcheur », le cimetière, etc...)

13 h 45 : Arrivée en mairie. Accueil de Mme Noé, secrétaire de Mairie - Vérification des affichages et de la présence des documents en Mairie : RAS.  
Transmission des courriers arrivés en Mairie pour le commissaire enquêteur.

14 h 00 : Début de la dernière permanence

13 h 55 : Visite de M. Claude FRANCK, (époux, précise-t-il, de Mme Gallimard) - Demande, au nom de la famille Gallimard, que les noms des sépultures Gallimard dans le cimetière ne soient pas mentionnées dans les documents et plans du PLU. Note : Le commissaire enquêteur interviendra dans ce sens auprès de M. le Maire et du Bureau d'études. M. Franck, expose ensuite différents problèmes concernant les terrains de la famille. Il va les préciser sur le registre. Transmet des plans au commissaire enquêteur. Fait part également de différentes propositions concernant les voiries de la commune et du « vélo-route ». Signale qu'il a fondé une association intitulée « Association Culturelle des Bords de Seine ». Des réponses seront fournies à M. Franck, concernant les différents sujets abordés avec lui dans le « procès-verbal de synthèse » du commissaire enquêteur et dans le « mémoire en réponses » de M. le Maire de Pressagny l'Orgueilleux et du Bureau d'études.

14 h 10 : Visite de M. Serge MAINGUY, 03, rue Robert Connan – Pressagny l'Orgueilleux. Celui-ci fait sa déposition directement sur le registre, comme il l'avait précisé lors de sa première le 25 novembre, et repart sans faire de commentaire.

14 h 40 : Visite de Monsieur Lucien COLBEAU et son fils, 5, rue de la Marette – 27510 –PRESSAGNY l'Orgueilleux. M. Colbeau père est déjà venu voir le commissaire enquêteur à la 2<sup>ème</sup> permanence. M. Colbeau fils développe le pourquoi de leur visite et transmet une lettre et un dossier complet concernant leur problème de terrains autour du cimetière depuis de nombreuses années. Des réponses seront apportées par le commissaire enquêteur, M. le Maire et le Bureau d'études dans le « procès-verbal de synthèse » et le « mémoire en réponses ».

15 h 15 : Visite de Mme Marie-Pierre PIQUEMAL – 4 rue aux Huards – 27510 – Pressagny l'Orgueilleux. Après discussion avec le commissaire enquêteur, Madame Piquemal précise l'ensemble de ses remarques, observations et avis sur le registre. L'ensemble de ceux-ci est retranscrit dans sa totalité dans le « procès-verbal de synthèse » du commissaire enquêteur. Ce dernier a transmis à M. le Maire un document officiel de la Compagnie des Commissaires enquêteurs précisant les modalités d'application de ce type de problème. Par ailleurs, M. le Maire a obtenu une réponse de la DDTM à sa

demande concernant ce même sujet. La DDTM a transmis une copie de l'Avis du Conseil d'Etat en date du 24 juillet 2019. Le commissaire enquêteur invite les parties concernées à se conformer aux décisions du Conseil d'Etat. Concernant la 2<sup>ème</sup> remarque de Mme Piquemal, voir le « PV de synthèse » du commissaire enquêteur et le « mémoire en réponses » de M. le Maire et du Bureau d'études.

- 15 h 30 : M. DALIFARD – 8, rue aux Huards – 27510 – PRESSAGNY l'Orgueilleux. « S'étonne que son bâti (2 maisons) soit passé de zone UA à zone naturelle ». Fait une demande de changement de destination. A priori, cela ne semble pas pouvoir être possible ? Néanmoins, M. le Maire et le Bureau d'études donneront leur avis avant la prise de position définitive du commissaire enquêteur. Par ailleurs, M. Dalifard, est venu insister pour le renforcement des berges de la Seine. Transmet une note au sujet du « vélo-route ». Le commissaire enquêteur donne son avis dans le procès-verbal de synthèse sur ce dernier sujet.
- 15 h 45 : M. POULIQUEN – 18, rue de la Marette – 27510 – PRESSAGNY l'Orgueilleux. Venu se renseigner au sujet de certaines parcelles lui appartenant, 43 et 122, qui ont été notées en zone N et qu'il voudrait voir mises en zone constructible. A priori, cela ne semble pas pouvoir être possible ? M. le Maire et le Bureau d'études donneront leur avis avant la prise de position définitive du commissaire enquêteur.
- 16 h 00 : Visite de M. LEBRUN, ancien maire, 58, route des Andelys – 27510 PRESSAGNY l'Orgueilleux. Venu s'assurer de la bonne réception de sa lettre au commissaire enquêteur concernant son opposition aux carrières. Pas de problème, sa lettre a bien été transmise.
- 16 h20 : Madame LEROUX – 2, ruelle de la Fosse – 27510 – PRESSAGNY l'Orgueilleux. Venue voir si sa maison avait changé de zone avec cette élaboration du PLU ? A priori : oui. Demande de rester en zone UA. Opposée au passage en zone N. C'est le même problème que pour M. Dalifard et M. Pouliquen. Avant de prendre sa décision définitive, le commissaire enquêteur demande à M. le Maire et au Bureau d'études de donner leur avis.
- 16 h 30 : Visite de M. Dominique BRICKA – 5, rue du Chesney – 27510 PRESSAGNY l'Orgueilleux. Demande et précise sur le registre les possibilités qu'il a pour l'agrandissement rationnel de sa maison sur les parcelles dont il est propriétaire. Avis favorable du commissaire enquêteur compte tenu des dispositions prises actuellement dans l'élaboration du PLU. M. le Maire et le Bureau d'études voudront bien confirmer cet accord et les modalités précises de cette éventuelle extension.
- 16 h 40 : Mme Amélie BOUCHER – 1, rue Lefrançois – 27940 - NOTRE DAME de l'ISLE. (et son mari). Transmet 2 lettres précisant « être pour le PLU et contre les carrières ».
- 17 h 00 : Un Monsieur ( ?) vient transmettre une lettre de Mme Anne Harreau , 6, rue d'Henezis – 27940 – Pressagny le Val/ND de l'Isle.
- 17 h 00 : FIN de la Permanence et CLOTURE de l'enquête publique.

## 2 – 8 – ANALYSE du « MEMOIRE en REPONSES »

L'analyse du « Mémoire en Réponses » de M. le Maire et du Bureau d'études en date des 26 et 27 Décembre 2019 amène le commissaire enquêteur à faire les observations suivantes :

Ce « Mémoire en Réponses » se compose de deux parties : une partie concernant les avis des Personnes Publiques Associées (PPA) en date du 26 Décembre 2019 et une partie concernant les observations et avis du public émis lors de l'enquête publique en date du 27 Décembre 2019.

Ce « Mémoire en Réponses » est clair, particulièrement détaillé et comporte tous les Eléments de réponses demandés par le commissaire enquêteur.

Chaque question ou problème est abordé concrètement et apporte des solutions ou arguments techniques ou administratifs parfaitement recevables.

La commune de Pressagny l'Orgueilleux s'engage, notamment, à respecter les différentes demandes des PPA et à modifier en conséquence les textes du document initial afin de le rendre conforme à ces demandes.

Le commissaire enquêteur prend acte de ces précisions.

Concernant les observations et avis émis par le public lors de la consultation de celui-ci pendant l'enquête publique, la commune de Pressagny l'Orgueilleux maintient les dispositions légales prévues lors de l'élaboration du PLU mais reste ouverte dans l'avenir à d'éventuelles évolutions de ce PLU selon les situations et notamment selon l'évolution démographique du village.

Le commissaire enquêteur exprime le même avis tant sur le respect de l'actuel document concernant cette élaboration du PLU qu'en ce qui concerne d'éventuelles évolutions de celui-ci dans l'avenir et selon de nouveaux critères à définir . Un PLU étant un document pouvant évoluer dans le temps.

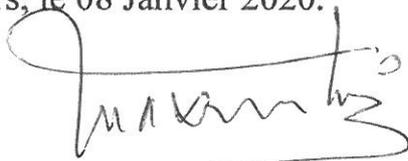
Enfin, notons que, et ceci afin de garder une parfaite objectivité et de répondre à des demandes faites par plusieurs habitants lors de l'enquête publique, s'il était engagé une éventuelle nouvelle ouverture à l'urbanisation il serait nécessaire de demander une dérogation au Préfet de l' Eure. Ce dernier pourrait émettre un avis favorable sous réserve d'observations à prendre en compte et notamment l'avis de la Commission Départementale de Prévention des Espaces Agricoles, Naturels et Forestiers (CDPEANF).

Actuellement, seules les ouvertures à l'urbanisation prévues dans l'élaboration de ce PLU ont fait l'objet d'une dérogation par le Préfet de l' Eure.

### 3 – TRANSMISSION du RAPPORT d'ENQUETE PUBLIQUE

A l'issue du délai légal qui a suivi la clôture de cette enquête publique, le commissaire enquêteur a transmis 2 exemplaires de ce Rapport, de son Avis motivé, des conclusions et des documents annexes, comportant, notamment, le « Procès-Verbal de synthèse » et le « Mémoire en Réponses », de ce dernier, à Monsieur le Maire de Pressigny l'Orgueilleux, qui devra transmettre ces mêmes documents à Monsieur le Préfet de l'Eure et à la DDTM. Par ailleurs, le commissaire enquêteur a également adressé ces pièces à Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Rouen pour information.

Fait à Bonsecours, le 08 Janvier 2020.



Max Martinez,  
Commissaire enquêteur.